

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 MAI 2017

Étaient Présents : J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, B. DE RAGUENEL, G. LAURANT, F. MARTIN, C. LEROY, N. LEMAZURIER, B. BETTON, P.H. GASDON.

Étaient Absentes Excusées : C. STEINLE, pouvoir à J.Y. TALIGOT
T. BELAIR, pouvoir à G. LAURANT
M.T. RICHARD

Était absente : J. HAMARD

PRÉSENTS : 13
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 15

Secrétaire de séance : D. SILANDE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée deux questions complémentaires :

- Dénomination de voies : précisions sur la rue Charles de Gaulle et la rue de Besnard
- Subvention complémentaire pour les Mômes du Vendelais

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 AVRIL 2017

Le compte-rendu du 27 AVRIL 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - VOIRIE

Travaux relatifs à la mise en place d'un ralentisseur rue de Rochary : attribution du marché

Etienne BLANCHET explique qu'une consultation a été lancée afin de réaliser les travaux relatifs à la mise en place d'un ralentisseur rue de Rochary.

Quatre entreprises ont répondu : SRAM TP, SECHE TP, ELB, LEMEE TP

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet LEGENDRE.

La commission voirie s'est réunie le 11 mai afin d'attribuer le marché à SRAM TP, l'offre la moins disante.

Au vu du rapport d'analyse des offres,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider l'attribution du marché à SRAM TP pour un montant de 16 383,50 euros HT
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Nouvelle dénomination de voie : rue de la Basse Fleuriais

Au vu du risque de confusion sur la dénomination d'une voie qui porte deux noms (chemin des dames et Basse Fleuriais), Etienne BLANCHET et Jean Yves TALIGOT rappellent qu'ils ont rencontré les riverains il y a quelques mois.

Après les avoir écouté et après en avoir discuté en commission voirie le 04 avril et le 11 mai 2017, il est proposé les modifications suivantes :

- La Basse Fleuriais : mettre rue de la Basse Fleuriais et non chemin des Dames

Un plan a été montré en séance afin d'explicitier les problématiques posées et les solutions proposées.

Il conviendra que la procédure d'adressage (complexe) soit bien exécutée afin que les habitants ne soient pas lésés.

A la majorité, une abstention, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter la dénomination Rue de la Basse Fleuriais pour la rue située entre la rue du Lac et la rue Charles de Gaulle**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

3 - JEUNESSE ET SPORT

Accord de principe pour l'aménagement d'un terrain Multisport

Daniel BERDA expose :

La création d'un terrain Multisport est un projet de l'équipe municipale sur le mandat 2014-2020. Le conseil municipal des jeunes y a travaillé également. Le Conseil Municipal des jeunes propose de l'implanter près du terrain de football.

La commission jeunesse réunie le 9 mai a émis un avis favorable à la création du terrain Multisport et a décidé de suivre l'avis du Conseil Municipal des Jeunes quant à la destination. Il convient de préciser toutefois qu'une autre destination est aussi possible à savoir près du lotissement du Bois Guichard.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un accord de principe quant à la création du terrain Multisport

Compte tenu du fait que le Conseil Municipal est très partagé, qu'il subsiste des interrogations (il conviendra de mesurer les emplacements possibles afin de voir si la pose du Multisport est possible), qu'il convient de consulter les écoles et la population notamment les habitants des Lotissements au regard de leur acceptation ou non d'un tel équipement (avec ses avantages et ses inconvénients en terme de bruit potentiel), le Conseil Municipal décide de reporter la question de l'implantation.

4 - VŒUX

AGISSONS ENSEMBLE POUR LE MAINTIEN DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE DE CHATILLON EN VENDELAIS

Jean Yves TALIGOT expose :

Par courriers en date du 13 avril, le Directeur de la Poste annonce :

- la fermeture totale du bureau de Poste de Chatillon-en-Vendelais du 17 juillet au 5 Août inclus,

- la réduction des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Chatillon-en-Vendelais à compter du 02 octobre 2017.

| | ACTUELLEMENT | HORAIRES A COMPTER DU 02 OCTOBRE |
|-----------------|------------------------|---|
| Lundi | 14h30-17h00 | |
| Mardi | 9h30-12h00 14h30-17h00 | 9h00-12h00 |
| Mercredi | 9h30-12h00 14h30-17h00 | 9h00-12h00 |
| Jeudi | | |
| Vendredi | 9h30-12h00 14h30-17h00 | 9h00-12h00 |
| Samedi | 9h30-12h00 | 8h30-12h15 |

Cette réduction des horaires est un non-sens tant la place du service public postal (et bancaire) est essentielle dans les territoires ruraux pour la population, les entreprises, les commerçants et les artisans. Compte tenu de sa position géographique et de la réduction de la présence du service public postal dans les communes voisines, le bureau de Poste de Chatillon-en-Vendelais joue a fortiori aujourd'hui un rôle de centralité.

Nous devons donc agir pour le maintien du service public postal cet été et au-delà pour le maintien des horaires du bureau de Poste de Chatillon en Vendelais.

Un courrier a été rédigé dans un premier temps au Directeur de la Poste. Une pétition suivra et sera mise en place en mairie et dans les commerces.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le vœu consistant à AGIR ENSEMBLE POUR LE MAINTIEN DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE DE CHATILLON EN VENDELAIS

5 - VOIRIE

Dénomination de voies : précisions sur la rue Charles de Gaulle et la rue de Besnard

Etienne BLANCHET rappelle que lors de sa séance du 18 mai 2010, le Conseil Municipal a dénommé la Rue de Besnard ainsi que la Rue Charles de Gaulle qui ne figure pas au cadastre. Il convient d'apporter quelques précisions afin que ces rues puissent être réellement identifiées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les voies dénommées et délimitées de la manière suivante :

- la rue de Besnard, située entre la rue Bel Orient et la rue des Rosiers
- la ruelle de Besnard, située entre la rue de Besnard et la rue des Hurlières
- la rue Charles de Gaulle, parallèle à la rue des Rouxières et située entre la rue du Lac et la RD 108

6 - FINANCES

Subvention complémentaire pour les Mômes du Vendelais

Béatrice BURESI précise que l'association Les Mômes du Vendelais a présenté son bilan 2016, et sollicite une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 €. Il est rappelé que l'association a mis en place un nouveau bureau et un nouveau Président et qu'une subvention de ce même montant avait

été accordée de 2011 à 2014 pour constituer un fonds de roulement de trésorerie et une subvention du même ordre a été accordée en 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 000 € à l'association les Mômes du Vendelais.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

Jean Yves TALIGOT informe les élus d'une demande de NEXITY, société chargée du démantèlement de l'ancienne ligne de chemin de fer pour le compte de la SNCF pour utiliser le terrain, propriété du Centre communal d'action sociale près de l'ex gare afin de stocker temporairement la ferraille avant son évacuation. Ce stockage est prévu en principe pour une durée de deux mois à compter du mois de juin. La société NEXITY s'engagera à remettre le terrain en l'état. Ce stockage aura pour incidence le passage par plusieurs semi-remorques en terme de flux routier ainsi que par un peu de bruit lors du dépôt de la ferraille.

8 - QUESTIONS DIVERSES

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 08 JUIN A 20 H 30**

A Châtillon-en-Vendelais,
Le 19 mai 2017,
Le Maire,
Jean-Yves TALIGOT